

TOUJOURS



Rapport
annuel
2017



PROMUTUEL
ASSURANCE
L'OUTAOUAIS



LE PRÉSIDENT,
GARY THOMPSON



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
FRANÇOIS CHARTIER

La raison d'être de l'assurance est de protéger nos biens les plus précieux et de procurer la tranquillité d'esprit. Les nombreux sinistres qui ont marqué l'année 2017 ont rappelé avec force notre rôle premier et essentiel comme assureur : être là pour nos membres-assurés quand ils ont besoin de nous.

22 659
membres-assurés

60
employés

9
administrateurs

4
points de service

LÀ POUR FAIRE VIVRE NOS VALEURS MUTUALISTES

Cette proximité et cette manière d'être, humaine, rassurante et protectrice, ont toujours fait partie de notre identité. Elles sont inscrites dans les gènes et l'histoire de notre organisation.

Au cœur de nos actions, de nos réflexions et de nos projets, il y a donc toujours ces liens privilégiés avec nos membres-assurés, qui sont notre plus grande richesse. Notre ancrage dans les territoires que nous desservons nous permet de bien comprendre leurs attentes et leurs besoins.

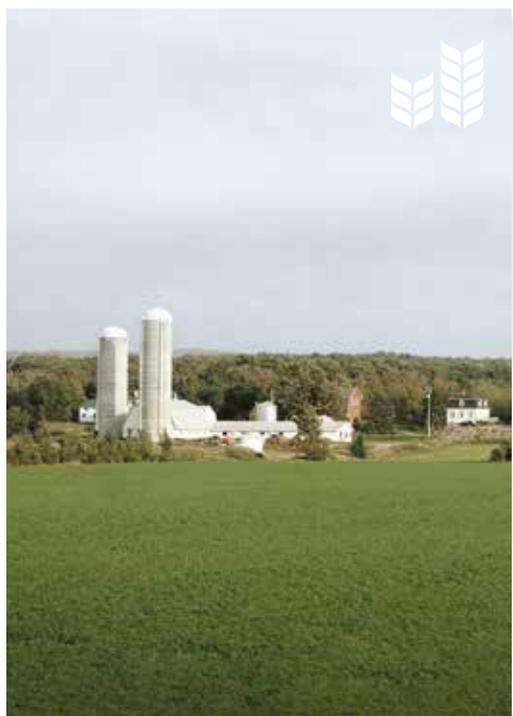
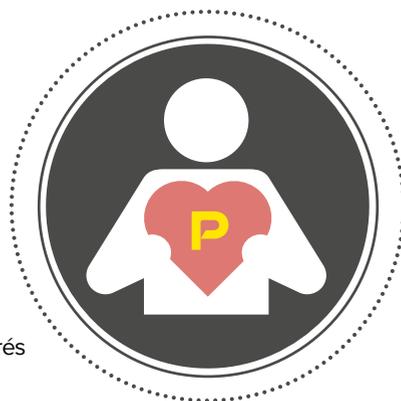
Dans la dernière année, votre Société mutuelle, en synergie avec l'ensemble du Groupe, a multiplié les efforts visant à toujours bien et mieux vous servir. Bref, à être là pour vous, à l'écoute de votre réalité, de différentes façons.

LÀ POUR ÉCOUTER NOS MEMBRES-ASSURÉS

Des études indépendantes démontrent que Promutuel Assurance se positionne dans le marché comme un assureur de proximité et se démarque avantageusement par l'excellence de son service à la clientèle. Ces résultats, en phase avec notre essence mutualiste, sont des plus stimulants et nous incitent à poursuivre les initiatives pour demeurer près de nos membres-assurés.

C'est ainsi qu'en 2017, nous avons instauré un sondage de satisfaction grâce auquel nos membres-assurés peuvent s'exprimer sur leur

expérience avec nous. Par cette démarche, nous recueillons de l'information précieuse nous permettant de cibler des occasions d'amélioration. L'expérience vécue par nos membres-assurés s'en trouve ainsi rehaussée.



LÀ POUR APPUYER LE MONDE AGRICOLE

Fiers de nos origines, nous sommes profondément engagés envers le monde agricole. C'est dans cet esprit que nous avons mis sur pied, au cours de la dernière année, un comité ayant pour mandat de veiller à ce que Promutuel Assurance continue d'évoluer dans ce domaine.

De plus, nous sommes heureux de manifester cet engagement en appuyant des événements d'envergure tels que la journée Portes ouvertes sur les fermes du Québec, organisée par l'Union des producteurs agricoles, le concours de l'Ordre national du mérite agricole et le Festival agro-patrimonial de Papineau.

LÀ POUR DIVERSIFIER NOS PRODUITS ET NOTRE PRÉSENCE

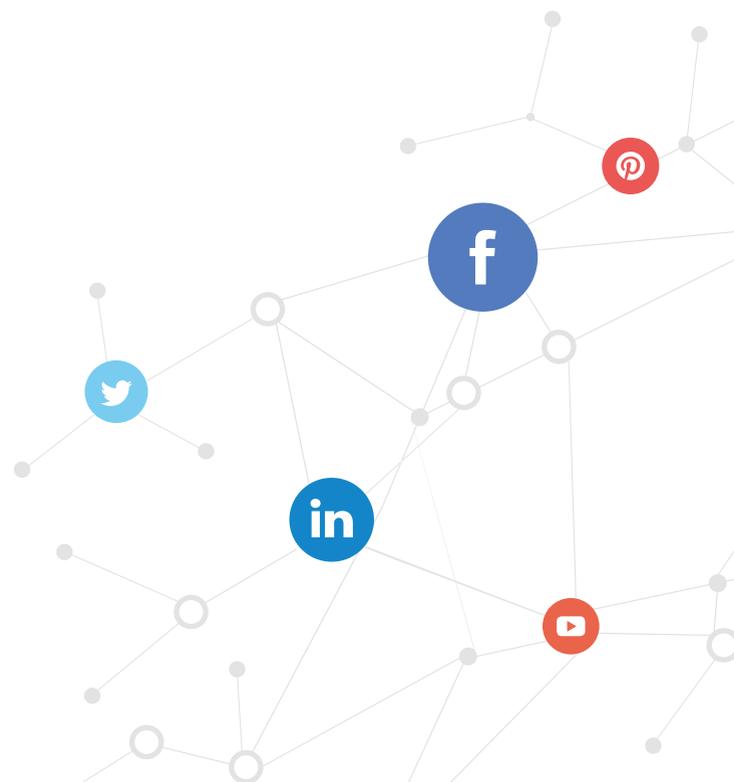
À toutes les étapes de leur relation avec nous, nous désirons faciliter la vie de nos membres-assurés en leur offrant des produits et services efficaces, simples et novateurs. À cet effet, les projets liés aux nouvelles technologies sont une grande source d'inspiration et de développement. Ils nous permettent de faire preuve d'agilité pour nous adapter rapidement aux attentes des consommateurs.

Par exemple, en 2017, nous avons lancé Appi, notre nouveau programme de télématique. Basé sur une application 100 % mobile, il permet à nos membres-assurés d'obtenir une tarification d'assurance automobile adaptée à leurs comportements de conduite et, éventuellement, d'améliorer leur sécurité sur la route.



Nous avons également lancé l'Espace client Promutuel Assurance, où nos membres-assurés peuvent consulter en tout temps leurs documents d'assurance à partir de leur tablette, leur téléphone intelligent ou leur ordinateur. En faisant le choix de recevoir leurs polices et certificats d'assurance de façon numérique, nos membres-assurés réduisent du même coup leur empreinte écologique.

Conçus pour simplifier la vie des membres-assurés, nos services en ligne se conjuguent à une présence de plus en plus remarquée sur le Web et les réseaux sociaux. Une autre façon pour nous d'être là, pour nos clients actuels et futurs, dans un monde où la technologie, à l'image des consommateurs et des produits, continuera de se diversifier.



LÀ POUR AMÉLIORER NOTRE EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

En 2017, nous avons obtenu des gains d'efficacité opérationnelle qui nous permettent de constater la pertinence des projets réalisés en ce sens au cours des dernières années. L'optimisation de nos outils technologiques et notre performance accrue, entre autres, ont conduit à des économies importantes. Elles sont le fruit de nombreux efforts investis, et nous allons assurément poursuivre dans cette voie prometteuse.



LÀ POUR FAIRE FACE À LA MÉTÉO EXTRÊME

Il ne fait plus aucun doute que l'augmentation des conditions météorologiques extrêmes fait maintenant partie de notre réalité. C'est donc dire que les inondations qui ont durement frappé notre région ainsi que la grêle et les tempêtes de vent vécues un peu partout dans la province en 2017 pourront se répéter, voire s'intensifier. L'industrie de l'assurance de dommages en subit évidemment les conséquences directes.

Les tendances observées à cet égard risquent d'influencer le marché de l'assurance de différentes manières, notamment en ce qui

concerne les pratiques de souscription et les types de couverture. Nous sommes déterminés, comme l'ensemble du Groupe, à redoubler d'ardeur pour composer avec ce contexte de sinistres majeurs constants, tout en continuant d'offrir à nos membres-assurés des protections adéquates et la paix d'esprit dont ils ont besoin.



RÉSULTATS FINANCIERS 2017

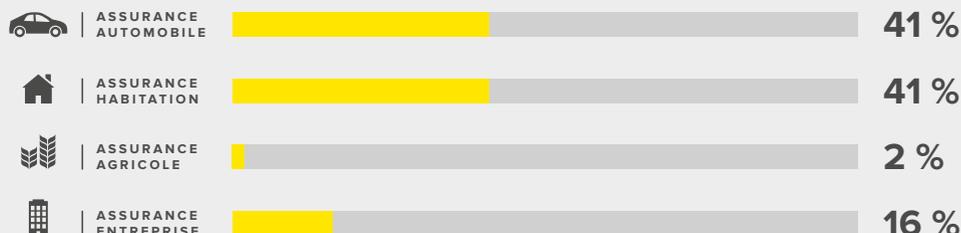
CROISSANCE DU VOLUME-PRIMES

En 2017, dans un contexte marqué par une concurrence accrue, votre Société mutuelle est fière d'avoir tout de même augmenté son volume-primés. En effet, il s'élève à 29 460 000 \$, ce qui représente une hausse de 5 % par rapport à 2016.

Bien que nos agents représentent la source principale de développement de notre volume-primés, d'autres actions stratégiques y ont aussi contribué.

Ventes directes, ventes par courtage, ventes par Internet : ces trois canaux de distribution réunis sont autant de façons de rejoindre nos clients actuels et potentiels, peu importe leur profil.

RÉPARTITION DES PRIMES



TAUX DE SINISTRES

Lors de sinistres, notre rôle d'assureur de proximité et nos valeurs mutualistes prennent tout leur sens. Dans notre région, les inondations du printemps ont causé de graves dommages aux biens de la population, marquant particulièrement la dernière année. C'est pourquoi notre équipe s'est mobilisée pendant une journée pour venir en aide aux sinistrés. Ils ont participé au remplissage de sacs de sable, permettant ainsi de ralentir la crue des eaux et de limiter les dégâts.



Aux inondations s'ajoutent plusieurs pertes majeures en assurance habitation et un taux de sinistres en hausse depuis plusieurs années en assurance automobile. Dans ce secteur d'affaires, nous faisons face, de surcroît, à un coût moyen d'indemnisation qui est en augmentation. Cela s'explique par le nombre grandissant de composantes technologiques des véhicules modernes. Ces accessoires à la fine pointe ont pour effet d'augmenter le coût des pièces et celui de la main-d'œuvre requise pour faire les réparations.

Dans ce contexte, votre Société mutuelle a versé un total de 21 152 000 \$ en indemnités à ses membres-assurés victimes d'un sinistre, ce qui porte son taux de sinistres à 73 %, comparativement à 61 % en 2016.

RÉSULTATS COMBINÉS

En combinant nos résultats de ventes avec nos résultats se rapportant aux indemnités versées aux membres-assurés sinistrés, nous affichons une perte d'assurance de 164 000 \$ au terme de la dernière année, qui s'explique principalement par le bilan difficile en matière de sinistralité.

Mentionnons cependant que nos revenus de placements de 739 000 \$ nous ont permis de diminuer cette perte. Par contre, en tenant

compte de l'amortissement comptable de 1 115 000 \$, qui découle de l'achat de deux cabinets de courtage en 2012 et en 2015, nous terminons l'année avec un résultat net négatif de 491 000 \$. Votre Société mutuelle demeure toutefois solide financièrement, affichant un avoir des membres de 9 320 000 \$.



29 460 000 \$
en primes souscrites



21 152 000 \$
versés en indemnités



9 320 000 \$
en avoir des membres

LÀ POUR REDONNER AUX COMMUNAUTÉS

Notre présence et notre engagement profond dans les communautés sont indissociables de nos valeurs mutualistes. En 2017, comme toujours, nous avons été au cœur de la collectivité pour appuyer des causes et événements importants. En voici des exemples : la résidence de soins palliatifs Le Monarque, la Croix-Rouge canadienne, le Grand défi Pierre Lavoie, Prévention C.E.S.A.R. Petite-Nation pour les maisons des jeunes, le Festival de l'humour de Gatineau, la Fondation école secondaire Louis-Joseph-Papineau (bourses d'études), les conférences Projet Ambition pour les jeunes entrepreneurs ainsi que plusieurs fondations hospitalières de la région.

Nos employés ont aussi fait honneur à nos valeurs mutualistes en participant, chaque semaine de l'année 2016, au « vendredi jeans » en échange d'un don de 2 \$. Grâce à cette initiative, nous avons remis, au mois de mars 2017, les sommes de 1000 \$ à la Fondation Rêves d'enfants et de 493 \$ à la Banque alimentaire de la Petite-Nation.

LÀ POUR DIRE MERCI

Nous tenons à remercier sincèrement tous nos employés. Ils contribuent, chacun à leur façon et dans leur domaine respectif, au succès d'une entreprise régionale fière de participer à la vie économique et sociale de son milieu.

Enfin, merci à vous, chers membres-assurés, d'être de plus en plus nombreux chaque année à nous faire confiance. En choisissant Promutuel Assurance, vous investissez dans l'économie locale et, par le fait même, dans les valeurs coopératives qui animent une entreprise mutualiste comme la nôtre. Merci de nous permettre, toujours et plus que jamais, d'être là.



Notre équipe au Festival de l'humour de Gatineau



Expo Habitat Outaouais à Gatineau



Dons à la Fondation Rêves d'enfants et à la Banque alimentaire de la Petite-Nation

41 500 \$
remis en dons
et commandites

RAPPORT FINANCIER 2017

Gouvernance POUR LE RESPECT DE NOS VALEURS MUTUALISTES

Le Groupe Promutuel et ses sociétés membres croient fermement que le respect de leurs valeurs mutualistes passe nécessairement par l'application rigoureuse des meilleures pratiques de gouvernance. De ce fait, tout est mis en œuvre pour nous assurer d'une structure et d'un encadrement rigoureux permettant d'en établir les principes et d'en assurer le maintien.

En nous appropriant les meilleures pratiques en matière de gouvernance, de conformité réglementaire et de gestion des risques, nous garantissons à nos assurés une gestion saine, prudente et performante de nos activités. Pour ce faire, nous nous sommes dotés de normes de gouvernance faisant état des politiques et processus établis, lesquels régissent nos façons de faire et nos façons d'être.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES DIRIGEANTS

Nos administrateurs et nos dirigeants doivent faire preuve d'intégrité, d'équité et d'éthique. Tout en maintenant le niveau de probité nécessaire, ils doivent posséder et développer les compétences requises pour remplir les rôles, les responsabilités et les devoirs qui leur sont dévolus.

GESTION DU RISQUE D'ENTREPRISE

La gestion du risque fait partie intégrante de notre culture d'entreprise. Il s'agit d'un mode de gestion continu, proactif et dynamique qui nous permet d'évaluer efficacement les risques et de mettre en place des plans d'action pour les réduire.

CONTRÔLES INTERNES, SUPERVISION INDÉPENDANTE ET VÉRIFICATION DES ACTIVITÉS

Nos contrôles internes sont efficaces et efficients. Ils sont notamment basés sur les rapports des responsables de la gestion des risques et de la conformité réglementaire de même que sur tout autre rapport produit à l'intention du conseil d'administration.

De plus, l'évaluation de nos contrôles internes repose sur différentes fonctions de supervision indépendante, notamment le vérificateur externe.

Enfin, un comité de vérification est formé au sein du conseil d'administration pour s'assurer de la fiabilité et de la présentation adéquate des données financières et non financières.

ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Sous la responsabilité du comité de déontologie formé au sein du conseil d'administration, la Société mutuelle doit appliquer un code d'éthique et de déontologie. Ce dernier couvre notamment les conflits d'intérêts potentiels ainsi que l'apparence de conflit d'intérêts.

ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GOUVERNANCE

Afin de maintenir une gouvernance répondant aux réalités du marché dans lequel nous évoluons, nous procédons à la mise à jour périodique de notre Programme de gouvernance selon les recommandations du comité de gouvernance du Groupe Promutuel.

Sommaire

Rapport de la direction	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
Certificat de l'actuaire	4
États financiers	
États du résultat et résultat étendu	5
État des variations des capitaux propres	6
État des flux de trésorerie	7
Bilan	8
Notes afférentes aux états financiers	10
Glossaire de termes financiers	38

Administrateurs

Les 22 659 membres-assurés de la Société mutuelle sont représentés au conseil d'administration par :

Gary Thompson*, président	Bristol
Éric Hayes*, vice-président	L'Ange-Gardien
Anick Boisvert**	L'Ange-Gardien
Florient Clément**	Kazabazua
Gustave Clément°	Thurso
Steve Connolly*	Low
Francine Dutrisac**	Papineauville
Luc Leduc°	Thurso
Jonathan Robert°	Gatineau

* membre du comité exécutif

** membre du comité de vérification

° membre du comité de déontologie et de gouvernance

Rapport de la direction

La direction de la société garantit l'objectivité et la fidélité des états financiers et de l'information contenue dans le présent rapport. Ces états financiers ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière.

La société maintient des systèmes de comptabilité et des contrôles administratifs appropriés dans les circonstances, dans les limites d'un coût acceptable. Les procédés utilisés visent à assurer, dans une mesure raisonnable, la bonne comptabilisation, la fiabilité de l'information et la protection de l'actif de la société.

Le comité de vérification est composé uniquement de membres du conseil d'administration, lesquels sont extérieurs au personnel de la société. Le comité tient régulièrement des réunions avec l'auditeur et la direction pour traiter des considérations touchant leurs rôles respectifs de même que de la présentation du rapport financier.

L'auditeur est nommé en vertu de la Loi sur les assurances. Il a la responsabilité de faire rapport aux membres, aux administrateurs et à l'Autorité des marchés financiers quant à la fidélité de la présentation des états financiers de la société, conformément aux Normes internationales d'information financière. L'auditeur s'acquitte de cette responsabilité en effectuant un audit de ces états financiers selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada.

L'actuaire est nommé par le conseil d'administration de la société. L'actuaire doit s'assurer que les hypothèses et les méthodes utilisées pour l'évaluation du passif des polices sont conformes à la pratique actuarielle reconnue au Canada, aux lois en vigueur et aux règlements et directives en la matière.

L'actuaire doit émettre une opinion sur le caractère approprié du passif des polices à la date du bilan à l'égard de la totalité des obligations de la société envers les titulaires de polices. Le travail nécessaire pour former cette opinion englobe un examen de la suffisance et de la fiabilité des données sur les polices et une analyse de la capacité de l'actif d'appuyer le passif des polices.

L'actuaire doit, sur une base annuelle, analyser la santé financière de la société et préparer un rapport à l'intention du conseil d'administration. Cette analyse permet de vérifier la suffisance du capital détenu par la société au 31 décembre 2017 advenant des circonstances économiques et commerciales défavorables.

Les états financiers ont été examinés par le comité de vérification et approuvés par le conseil d'administration. Les rapports de l'auditeur et le certificat de l'actuaire figurent ci-après.

Le directeur général,



François Chartier

Saint-André-Avellin, le 21 février 2018

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention des membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, les états du résultat et du résultat étendu, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

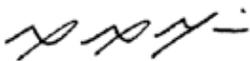
Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017, conformément aux Normes internationales d'information financière.

La vice-présidence – Vérification,



Normand Morin, CPA Auditeur, CA, FPA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale
2000, boulevard Lebourgneuf
Québec (Québec) G2K 0B6

Québec, le 21 février 2018

Certificat de l'actuaire

À l'intention des membres de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale

J'ai évalué le passif des polices dans le bilan de Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale au 31 décembre 2017 et sa variation dans l'état du résultat pour l'exercice clos à cette date, conformément à la pratique actuarielle reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, les données utilisées dans le cadre de l'évaluation de ces provisions sont fiables et suffisantes. J'ai vérifié la concordance des données d'évaluation avec les documents financiers de l'assureur.

À mon avis, le montant du passif des polices constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations afférentes aux polices. De plus, les résultats sont fidèlement présentés dans les états financiers.



Simon Girard, FICA
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

Québec, le 21 février 2018

États du résultat et résultat étendu

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

RÉSULTAT	2017	2016
REVENUS		
Primes souscrites	29 460 \$	28 085 \$
Diminution (augmentation) des primes brutes non gagnées	(603)	(237)
Primes brutes gagnées	28 857	27 848
Cession au réassureur	6 770	7 006
Primes nettes gagnées	22 087	20 842
COÛT DES SINISTRES		
Indemnités et frais inhérents	21 152	17 061
Recouvrement du réassureur	6 371	3 153
Sinistres nets	14 781	13 908
FRAIS		
Opérations	8 297	7 784
Taxes sur primes	1 004	969
Revenus de commissions de réassurance	(1 650)	(1 861)
Autres revenus liés aux frais d'opérations	(181)	
Total des frais nets	7 470	6 892
RÉSULTAT D'ASSURANCE	(164)	42
Revenus nets de placement (Note 6)	739	736
Intérêts revenus (dépendances) sur financement des régimes de retraite	(33)	(29)
Autres frais (Note 7)	(1 115)	(1 115)
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	(573)	(366)
Impôts sur le résultat (Note 9)	(82)	(28)
RÉSULTAT NET	(491) \$	(338) \$
RÉSULTAT ÉTENDU		
RÉSULTAT NET	(491) \$	(338) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU		
Éléments qui seront reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nets des impôts	(8)	(60)
Reclassement dans le résultat net de l'exercice, des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente, nettes(nets) des impôts	12	91
	4	31
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat net :		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite, nets(nettes) des impôts	(203)	(2)
Total des autres éléments du résultat étendu	(199)	29
RÉSULTAT ÉTENDU	(690) \$	(309) \$

État des variations des capitaux propres

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Réserve pour éventualités	Parts privilégiées	Excédents non répartis	Cumul des autres éléments du résultat étendu		Total
				Gains (pertes) sur les actifs disponibles à la vente	Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2015	\$ 2 450	\$ 8 971	\$	(102) \$	(836) \$	10 483 \$
Résultat étendu			(338)	31	(2)	(309)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2016	\$ 2 450	\$ 8 633	\$	(71) \$	(838) \$	10 174 \$
Résultat étendu			(491)	4	(203)	(690)
Intérêts sur parts privilégiées			(164)			(164)
Affectation de réserve	440		(440)			
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2017	440 \$	\$ 2 450	\$ 7 538	\$	(67) \$	(1 041) \$

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	2017	2016
OPÉRATIONS		
Résultat net	(491) \$	(338) \$
Éléments hors trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	236	169
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 115	1 116
Pertes (gains) sur placements	17	125
Pertes (gains) sur disposition d'immobilisations corporelles	9	
Frais relatifs aux régimes de retraite	336	384
Impôts différés	(228)	(212)
Revenus capitalisés sur placement	(84)	(210)
	910	1 034
Impôts exigibles sur les autres éléments du résultat étendu	(2)	(11)
Variation des autres actifs et passifs opérationnels		
Débiteurs opérationnels	(810)	(388)
Actifs d'impôts exigibles à recevoir	(90)	89
Autres éléments d'actif, sauf l'actif au titre des régimes de retraite	(3 148)	(651)
Provisions	3 798	1 591
Créditeurs opérationnels	(97)	323
Passifs d'impôts exigibles à payer	(68)	56
Cotisations aux régimes de retraite	(252)	(258)
	241	1 785
INVESTISSEMENT		
Acquisitions		
Placements	(1 240)	(5 500)
Immobilisations corporelles	(25)	(576)
Dispositions		
Placements	1 778	3 089
Immobilisations corporelles	20	1
	533	(2 986)
FINANCEMENT		
Intérêts sur parts privilégiées	(164)	
Remboursement de parts sociales	(3)	(2)
	(167)	(2)
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	607	(1 203)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice (Note 11)	1 209	2 412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)	1 816 \$	1 209 \$

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

ACTIF	2017	2016
LIQUIDITÉS ET PLACEMENTS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 816 \$	1 209 \$
Placements (Note 12)	13 948	14 413
	15 764	15 622
PRIMES À RECEVOIR ET AUTRES DÉBITEURS		
Revenus courus sur placements	29	24
Primes à recevoir (Note 14)	10 156	9 491
Réassureur	585	487
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	59	
Autres débiteurs	29	46
	10 858	10 048
ACTIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	264	174
AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF		
Part du réassureur dans les provisions pour :		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	4 701	1 646
Primes non gagnées (Note 19)	2 671	2 646
Frais reportés (Note 15)	949	881
	8 321	5 173
IMPÔTS DIFFÉRÉS (Note 9)	685	385
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Note 16)	2 045	2 285
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (Note 17)	1 060	2 175
	38 997 \$	35 862 \$

Engagements et éventualités (Note 27)

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Gary Thompson, président



Éric Hayes, vice-président

Bilan

Au 31 décembre

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

PASSIF	2017	2016
PROVISIONS		
Sinistres en voie de règlement (Note 18)	9 792 \$	6 605 \$
Primes non gagnées (Note 19)	14 914	14 311
Commissions de réassurance non gagnées (Note 20)	757	749
	25 463	21 665
CRÉDITEURS		
Réassureur	384	655
Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale	320	221
Frais courus et autres fournisseurs (Note 21)	2 110	2 035
	2 814	2 911
PASSIFS D'IMPÔTS EXIGIBLES	220	288
PASSIF AU TITRE DES RÉGIMES DE RETRAITE (Note 8)	1 156	797
PARTS SOCIALES (Note 22)	24	27
CAPITAUX PROPRES		
Parts privilégiées (Note 23)	2 450	2 450
Réserve pour éventualités (Note 24)	440	
Excédents non répartis	7 538	8 633
Cumul des autres éléments du résultat étendu (Note 25)	(1 108)	(909)
	9 320	10 174
	38 997 \$	35 862 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

1 STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Promutuel L'Outaouais, société mutuelle d'assurance générale (la « société »), constituée en vertu de la Loi sur les assurances du Québec, pratique l'assurance de dommages envers ses membres. Ses activités sont faites uniquement au Canada. Le siège social est situé au 629, route 321, Saint-André-Avellin, (Québec), J0V 1W0, Canada.

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les principales conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la société à toutes les périodes présentées dans ces états financiers, à moins d'indications contraires.

PRINCIPES DE PRÉSENTATION

Les états financiers de la société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS). Les conventions comptables et l'information financière présentée sont conformes aux recommandations de l'International Accounting Standards Board (IASB).

Les états financiers de la société sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société. Les informations financières sont présentées en dollars canadiens arrondis au millier de dollars près, à moins d'indication contraire. Les états financiers sont préparés selon le coût historique, à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont évalués à la juste valeur ou en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent :

- actifs financiers disponibles à la vente
- actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- part du réassureur dans la provision des sinistres en voie de règlement
- provision des sinistres en voie de règlement

Le bilan est présenté sur une base non ordonnée. Les éléments indiqués à chaque poste peuvent inclure à la fois des soldes courants et des soldes non courants. Lorsqu'il y a lieu, la répartition de ces soldes en éléments courants et non courants est présentée aux notes correspondantes.

Les états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la société le 21 février 2018.

TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie regroupent les éléments de trésorerie immédiatement disponibles ou convertibles en trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués uniquement de la trésorerie.

INSTRUMENTS FINANCIERS - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La société classe ses instruments financiers par catégorie en fonction de leur nature, de leurs caractéristiques et de leur utilisation par la société au moment de la comptabilisation initiale. À la constatation initiale, tous les instruments financiers doivent être évalués à la juste valeur. Après la constatation initiale, l'évaluation des instruments financiers dépend de leur classement :

Actifs et passifs financiers	Classement
Trésorerie et équivalents de trésorerie	À la juste valeur par le biais du résultat net
Dépôts à terme	Disponibles à la vente
Sociétés en commandite	Disponibles à la vente
Fonds de placement	Disponibles à la vente
Promutuel Réassurance et Fonds de garantie	Disponibles à la vente
Primes à recevoir et autres débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et parts sociales	Autres passifs financiers

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

Les instruments financiers avec un délai normalisé de livraison sont comptabilisés selon la date de règlement. Les coûts de transaction liés aux actifs financiers détenus à la juste valeur par le biais du résultat sont inscrits dans les revenus de placement au résultat. Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans la valeur comptable à la comptabilisation initiale. Les revenus sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice et sont présentés nets des frais. Les gains et pertes réalisés sur cession sont calculés selon le coût moyen.

À l'acquisition, la société classe ses instruments financiers dans l'une des catégories suivantes :

a) Actifs et passifs détenus à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et toute variation de la juste valeur ainsi que tous les gains et pertes réalisés lors de la cession sont constatés au résultat net au cours de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

b) Actifs détenus jusqu'à leur échéance et prêts et créances

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode ainsi que les gains et pertes à la cession sont comptabilisés au résultat.

À chaque date des états financiers, la société considère comme une indication de dépréciation les difficultés financières de l'émetteur, une faillite ou un défaut de paiement des intérêts ou du capital. Lorsqu'il y a une indication de dépréciation, une provision pour perte est constituée afin d'ajuster la valeur comptable. Cette provision est reconnue immédiatement au résultat net.

c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs financiers classés comme disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur. Les gains et pertes non réalisés sont constatés dans les autres éléments du résultat étendu jusqu'à la décomptabilisation ou jusqu'à ce que les actifs subissent une perte de valeur. À ce moment, les gains ou pertes cumulés au cumul des autres éléments du résultat étendu sont reclassés dans le résultat net.

Une perte de valeur est considérée lorsqu'il y a une diminution de la juste valeur et qu'il existe une indication objective d'une dépréciation prolongée de cet actif. Le montant de la perte est égal à la différence entre le coût d'acquisition amorti et la juste valeur actuelle diminuée de toute perte de valeur déjà comptabilisée.

Lorsque la juste valeur d'un instrument d'emprunt classé comme disponible à la vente augmente au cours d'une période ultérieure, et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat net de la perte de valeur, cette dernière est reprise et est comptabilisée au résultat jusqu'au montant maximum de la perte comptabilisée antérieurement. Toutefois, les pertes de valeur comptabilisées au résultat pour un instrument de capitaux propres classé comme disponible à la vente ne sont pas reprises au résultat, mais sont inscrites dans les autres éléments du résultat étendu.

Les intérêts sur les instruments d'emprunt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrits au résultat. Les dividendes sur les instruments de capitaux propres sont comptabilisés au résultat dès qu'est établi le droit de la société à en recevoir le paiement. Les gains ou pertes de change sur les actifs financiers classés dans les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

La société classe dans les actifs disponibles à la vente les instruments de capitaux propres qui ne disposent pas d'un cours coté sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable. S'il existe une indication objective de dépréciation de ces actifs, le montant de la perte de valeur est égal à la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour des actifs similaires.

d) Autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme autres passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts calculés selon cette méthode sont inscrits au résultat. S'il y a décomptabilisation de l'instrument financier, les gains et pertes sont comptabilisés au résultat.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

RÉASSURANCE ET PART DU RÉASSUREUR DANS LES PROVISIONS

Dans le cours normal de ses activités, la société utilise la réassurance pour limiter son exposition au risque. La réassurance cédée signifie le transfert d'un risque d'assurance et de la prime à son réassureur. Elle présente les soldes liés à la réassurance sur la base du solde brut dans le bilan afin d'indiquer l'ampleur du risque de crédit associé à la réassurance ainsi que ses obligations envers les titulaires de police.

a) Part du réassureur dans les sinistres en voie de règlement

Les montants de réassurance que la société prévoit recouvrer à l'égard des sinistres impayés et des frais de règlement sont comptabilisés à titre d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif afférent.

b) Part du réassureur dans les primes non gagnées

La part du réassureur dans les primes non gagnées est comptabilisée à titre d'élément d'actif au même moment et selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer le passif lié aux primes non gagnées.

FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés comprennent les commissions des agents, la taxe sur primes et les autres charges directement associées à l'acquisition de primes. Ces coûts sont reportés et amortis sur la durée des polices connexes dans la mesure où ils sont jugés récupérables, après avoir tenu compte des sinistres et des frais inhérents ainsi que des revenus de placement prévus. Ils sont amortis en fonction de la comptabilisation des primes au résultat.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût historique tient compte de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement des autres immobilisations corporelles est calculé sur les composantes significatives qui ont des durées d'utilité homogènes, de sorte à amortir le coût initial sur les durées d'utilité estimées en tenant compte de la valeur résiduelle. Les méthodes et taux d'amortissement sont :

Catégorie	Méthode	Taux ou durée
Bâtisse	Dégressif	4 % et 8 %
Améliorations locatives	Linéaire	Durée du bail
Mobilier-équipement	Dégressif	10 %, 20 % et 30 %
Automobiles	Dégressif	30 %

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais dans l'état des résultats.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée d'utilité selon les méthodes et taux suivants :

Catégorie	Méthode	Durée
Logiciel	Dégressif	30%
Clientèle	Linéaire	5 ans

La durée d'utilité, le mode d'amortissement et la valeur résiduelle sont revus annuellement en tenant compte de la nature des actifs, de l'usage prévu et de l'évolution technologique. Les gains ou les pertes sur cession correspondent à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable. Ils sont présentés dans les frais d'opérations dans l'état des résultats. L'amortissement de la clientèle est présenté dans les autres frais.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

DÉPRÉCIATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lors de circonstances ou d'événements importants pouvant indiquer une perte de valeur, la société réévalue la valeur comptable des actifs à long terme. Une perte de valeur existe lorsque la valeur comptable de l'actif excède la valeur recouvrable. La valeur recouvrable de l'actif est considérée comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Le montant de toute perte de valeur représente l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur recouvrable et est imputé au résultat.

PROVISIONS

a) Sinistres en voie de règlement

Des estimations des pertes individuelles sont fournies pour chaque sinistre déclaré. De plus, des provisions sont établies pour les frais de règlement, la matérialisation des sinistres déclarés et pour les sinistres subis mais non déclarés, d'après l'expérience passée et les polices en vigueur. La provision est établie selon la méthode canadienne, laquelle est conforme à la pratique établie par l'Institut canadien des actuaires (ICA). Comme requis par les normes de l'Institut canadien des actuaires et les exigences réglementaires, la provision pour les sinistres en voie de règlement est présentée en tenant compte de la valeur temporelle de l'argent avec une marge pour écart défavorable. Les estimations nécessaires sont revues périodiquement et les modifications qui peuvent y être apportées sont reflétées dans les résultats de l'exercice. Les récupérations et recouvrements par subrogation sont comptabilisés lorsqu'il est probable qu'ils se réalisent.

b) Primes non gagnées

Les primes sont comptabilisées au résultat au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. Les primes non gagnées représentent la proportion non écoulée des contrats en fin d'exercice.

c) Commissions de réassurance non gagnées

Les commissions de réassurance non gagnées sont comptabilisées à titre d'élément de passif selon des principes cohérents avec la méthode utilisée par la société pour déterminer les frais d'acquisition reportés.

INSUFFISANCE DE PRIMES

À chaque date d'états financiers, la société évalue la suffisance de sa provision pour primes non gagnées pour couvrir les frais futurs associés aux contrats en vigueur. Une évaluation est effectuée pour estimer les coûts futurs de sinistres et les frais connexes nets du revenu de placement généré. Toute insuffisance de la provision est inscrite en diminution des frais reportés. Si les frais reportés sont insuffisants, l'excédent est constaté au résultat, et une provision est inscrite au passif.

AUTRES PROVISIONS

La société comptabilise une provision lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'une sortie de ressources économiques est nécessaire pour régler l'obligation et que le montant relatif à cette obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de provision correspond à la meilleure estimation de la contrepartie nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle, compte tenu des risques et incertitudes liés à l'obligation. Les passifs éventuels sont divulgués si l'obligation future est probable et que le montant relatif à cette obligation ne peut être raisonnablement estimé.

IMPÔTS

La société comptabilise les impôts sur le résultat étendu suivant la méthode axée sur le bilan. La provision pour impôts sur le résultat étendu comporte deux composantes : les impôts exigibles et les impôts différés. Les impôts exigibles sont composés des montants qui devraient être payables ou récupérables par suite de l'exploitation durant l'année en cours. Les impôts différés calculés sur une base non actualisée découlent des changements durant l'année des écarts temporels cumulatifs entre la valeur comptable des actifs et des passifs et leurs assiettes fiscales respectives, en utilisant les taux d'imposition en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels il est prévu que les écarts se résorberont. L'actif d'impôts différés est constaté dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. L'effet sur les impôts différés d'un changement de taux d'imposition est constaté dans le résultat net, sauf pour l'impôt lié aux autres éléments du résultat étendu, en tel cas, l'effet d'un changement de taux d'imposition est constaté dans les autres éléments du résultat étendu.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

IMPÔTS (SUITE)

Des incertitudes existent quant à l'interprétation de règles fiscales complexes qui ont des conséquences sur le montant ainsi que sur le moment de la réalisation des impôts sur le revenu. Compte tenu de cette complexité, des ajustements aux impôts sur le revenu déjà reconnus pourront être requis pour tenir compte des différences entre les résultats réels et les provisions faites. Le montant de ces provisions est établi en tenant compte de certains facteurs dont les résultats des vérifications fiscales et les opinions divergentes entre la société et les autorités fiscales quant aux règles relatives à l'impôt.

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont classées au passif, car il existe une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie au gré du détenteur.

CAPITAUX PROPRES

Les parts privilégiées sont présentées à la valeur nominale à laquelle les parts ont été émises. Les intérêts sur parts privilégiées sont inclus dans les capitaux propres dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

Les excédents non répartis incluent les résultats des années antérieures et de l'année courante. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est composé des gains et pertes non réalisés sur les actifs financiers disponibles à la vente et du cumul des gains et pertes actuariel(le)s sur les régimes de retraite.

Les ristournes aux membres sont incluses dans le passif et au résultat dans l'exercice où le versement est approuvé par le conseil d'administration.

PRIMES ET CONTRATS D'ASSURANCE

Les contrats sont classés à titre de contrats d'assurance lorsqu'ils comprennent au minimum un risque d'assurance significatif. La société détermine le risque significatif à la suite de l'analyse des caractéristiques des contrats types. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition sont classés comme des contrats d'investissement.

Tous les contrats émis par la société répondent à la définition de contrat d'assurance. Les revenus de primes des contrats d'assurance et des contrats acceptés en réassurance sont comptabilisés lorsque les primes deviennent exigibles. Les primes sont réparties aux résultats au fur et à mesure de l'écoulement du terme des contrats selon la méthode dite d'expiration mensuelle. La portion des revenus de primes correspondant à la proportion non écoutée des contrats en fin d'exercice est incluse dans les primes non gagnées au passif.

GROUPEMENT DES ASSUREURS AUTOMOBILES

Lorsque certains propriétaires d'automobile ne sont pas en mesure de souscrire une assurance sur le marché de l'assurance volontaire, ils sont assurés par l'intermédiaire du Groupement des assureurs automobiles (GAA). De plus, les assureurs peuvent choisir de céder certains risques au Plan de répartition des risques (PRR), lequel est géré par le GAA. Les risques liés aux contrats d'assurance du GAA et aux contrats cédés par les assureurs au PRR sont partagés entre les assureurs de dommages en fonction de la part de marché qu'ils occupent et du volume cédé au PRR. La société applique à ces contrats d'assurance les mêmes conventions comptables qu'elle applique aux contrats d'assurance établis directement pour ses titulaires de contrats.

AVANTAGES DU PERSONNEL

Avantages à court terme

Il s'agit d'avantages payables dans les douze mois suivant la date de clôture autres que les indemnités de fin de contrat, tels les salaires et commissions, les cotisations sociales et certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur la période au cours de laquelle les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

2 PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

AVANTAGES DU PERSONNEL (SUITE)

Avantages postérieurs à l'emploi

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Les régimes assurent à ses employés et à ses cadres des prestations de retraite établies en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Le calcul est effectué à chaque clôture annuelle, et les données individuelles concernant les salariés sont revues chaque année par un actuaire indépendant.

Le coût des services, qui comprend le coût des services courants et des services passés, est comptabilisé à l'état des résultats. Les frais d'intérêts sont calculés en appliquant le taux d'actualisation aux passifs ou actifs des régimes de retraite pour la période. Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement du marché des obligations d'entreprise de haute qualité. Les frais d'intérêts sont inscrits à l'état des résultats dans les intérêts sur financement des régimes de retraite.

Les gains actuariels (pertes actuarielles) résultent de l'écart entre le rendement réel et le taux d'actualisation des régimes sur les actifs des régimes de retraite capitalisés, des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et des gains ou pertes d'expérience sur cette même obligation. Tous les écarts actuariels sont immédiatement comptabilisés dans les autres éléments du résultat étendu.

L'actif ou le passif au titre des régimes de retraite à prestations définies se calcule comme la valeur actualisée de l'obligation de ces régimes nette de la juste valeur des actifs des régimes de retraite.

FONDS DE CESSATION DE REPRÉSENTATION

Certains agents autonomes de la société sont admissibles au paiement d'un montant de transition au moment de la cessation de fonctions admissibles auprès de la société. Ce montant est calculé d'après le nombre d'années de service et du volume de commissions. L'obligation envers ces agents a été établie à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des services utilisés. Les coûts prévus sont passés en charges au cours des exercices correspondant aux années de service de ces agents, et une obligation est constatée dans les créditeurs. L'obligation est établie par un actuaire en fonction de la durée du régime et d'hypothèses actuarielles pertinentes.

CONTRAT DE LOCATION

Les contrats visant la location de biens qui n'ont pas pour effet d'exposer la société à la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés comme des contrats de location simple. Les paiements effectués sont comptabilisés en charge selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location et présentés dans les frais d'opérations.

ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

La juste valeur des instruments financiers est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence. La juste valeur est établie à l'aide des cours acheteurs provenant d'un marché actif. Si ce n'est pas le cas, la juste valeur est établie à partir des prix de marché prévalant pour des instruments ayant des caractéristiques et des profils de risque similaires ou des modèles d'évaluation interne ou externe utilisant des données observables sur le marché. La note 31 explique en détail ces bases de calcul.

OPÉRATIONS AVEC LES INSTITUTIONS DU GROUPE PROMUTUEL

La société effectue des opérations avec les institutions du Groupe Promutuel. Ces opérations sont effectuées dans le cours normal des activités et sont assujetties à des conditions normales de marché. Les principales opérations sont présentées distinctement dans les états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

3 UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS DE LA DIRECTION

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la direction procède à des estimations et formule des hypothèses qui touchent les montants présentés dans les états financiers. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est comptabilisée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les estimations et hypothèses importantes concernant l'évaluation des sinistres en voie de règlement sont présentées à la note 18 et celles concernant les actifs et passifs au titre des régimes de retraite à la note 8.

Les états financiers requièrent le jugement de la direction relativement à la comptabilisation des instruments financiers, à la détermination des composantes des immobilisations et à l'évaluation des pertes objectives.

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR

L'IASB a publié de nouvelles normes dont l'application sera obligatoire dans les prochains exercices. Plusieurs de ces nouvelles normes n'auront aucune incidence sur les états financiers de la société, de sorte qu'elles ne sont pas abordées. Voici les principales normes émises, mais non encore en vigueur, qui pourraient avoir une incidence sur les états financiers :

IFRS 15 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS AVEC DES CLIENTS

En mai 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients ». Celle-ci permet de comptabiliser en une seule norme les produits tirés de tous les contrats avec les clients, à l'exception des contrats d'assurance, des contrats de location, des instruments financiers et de certains échanges non monétaires. Cette nouvelle norme établit un modèle unique en cinq étapes afin de reconnaître les produits. En avril 2016, l'IASB a publié un amendement à la norme IFRS 15 afin de clarifier certains requis et de fournir des dispositions transitoires additionnelles. La norme s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et doit être appliquée rétrospectivement à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise. La société n'adoptera pas cette norme de façon anticipée et ne prévoit pas que l'adoption de cette norme aura des incidences importantes.

IFRS 9 INSTRUMENTS FINANCIERS

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 intitulée « Instruments financiers ». Cette nouvelle norme exige que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses actifs. La norme contient également des modifications concernant la comptabilisation des passifs financiers, de la reconnaissance des pertes de crédit attendues ainsi que de la comptabilité de couverture. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 et doivent être appliquées rétrospectivement, à certaines exceptions près. L'adoption anticipée est permise.

La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers. Plus de détail sur l'adoption d'IFRS 9 « Instruments financiers » sont fournis sous l'amendement à l'IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

IFRS 16 CONTRATS DE LOCATION

En janvier 2016, l'IASB a publié la norme, IFRS 16 « Contrats de location ». Cette nouvelle norme permet la comptabilisation, par le preneur, de la plupart des contrats de location au bilan selon un modèle unique. Le traitement comptable appliqué par le bailleur demeure essentiellement le même. Les dispositions de la nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective ou rétrospective modifiée aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'adoption anticipée est permise uniquement pour les entités qui appliquent également IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ». La société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

4 MODIFICATIONS DE NORMES COMPTABLES À VENIR (SUITE)

IFRS 4 CONTRATS D'ASSURANCE

En septembre 2016, l'IASB a publié un amendement intitulé « Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance ». Cet amendement offre deux options aux entités qui appliquent la norme IFRS 4 :

- l'approche du report permet une exemption temporaire facultative de l'application de IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, au plus tard, pour les entités dont l'activité prédominante consiste à émettre des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 4;
- l'approche par superposition permet aux entités d'appliquer IFRS 9 en ajustant certains des effets de cette norme sur les actifs financiers désignés. Ces actifs financiers désignés sont liés aux passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Les dispositions de cet amendement s'appliqueront aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La société a analysé cet amendement et respecte les critères de qualification pour l'approche du report; elle a opté pour cette exemption. Ainsi, la société n'appliquera pas la norme IFRS 9 « Instruments financiers » au 1^{er} janvier 2018.

IFRS 17 CONTRATS D'ASSURANCE

En mai 2017, l'IASB a publié la norme IFRS 17 intitulée « Contrats d'assurance ». Cette nouvelle norme remplace les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ». Cette norme a pour objectif de s'assurer que l'entité fournit des informations pertinentes et représentatives des contrats; établit les principes de reconnaissance, d'évaluation, de présentation et de divulgation; définit une approche spécifique pour les contrats de 1 an et moins et définit une méthode globale ainsi qu'une méthode selon les frais variables applicables à tous les contrats d'assurance et de réassurance afin d'évaluer les passifs de contrats d'assurance.

Les dispositions de cette nouvelle norme s'appliqueront de manière rétrospective et, si c'est impraticable, selon l'approche rétrospective modifiée ou l'approche de la juste valeur aux états financiers ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. L'adoption anticipée est permise, selon certaines restrictions. La société évalue actuellement l'incidence de cette norme sur ses états financiers et ne prévoit pas l'appliquer de façon anticipée.

5 TOTAL DES REVENUS

	2017	2016
Primes nettes gagnées	22 087 \$	20 842 \$
Revenus de commissions de réassurance	1 650	1 861
Autres revenus liés aux frais d'opérations	181	
Revenus nets de placement	739	736
Total des revenus	24 657 \$	23 439 \$

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	23 \$	\$	198 \$	\$	221 \$
Revenus de financement de primes				636	636
Total des revenus d'intérêts	23		198	636	857
Autres revenus attribués			(87)		(87)
Honoraires			(5)		(5)
Frais de placement			(9)		(9)
Total des revenus nets de placement	23		97	636	756
Gains (pertes) sur disposition de placement			(17)		(17)
	23 \$	\$	80 \$	636 \$	739 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

6 REVENUS NETS DE PLACEMENT (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	À la juste valeur par le biais du résultat net	Détenus jusqu'à leur échéance	Disponibles à la vente	Prêts créances et autres	Total
Revenus d'intérêts	43 \$	\$	247 \$	\$	290 \$
Revenus de financement de primes				609	609
Total des revenus d'intérêts	43		247	609	899
Autres revenus attribués			(21)		(21)
Honoraires			(5)		(5)
Frais de placement			(12)		(12)
Total des revenus nets de placement	43		209	609	861
Gains (pertes) sur disposition de placement			(125)		(125)
	43 \$	\$	84 \$	609 \$	736 \$

7 AUTRES FRAIS

	2017	2016
Amortissement de clientèle	1 115 \$	1 115 \$

8 RÉGIMES DE RETRAITE

Les employés et la société participent à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies qui regroupent Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du groupe. Les régimes mis en place par la mutuelle sont constitués d'un régime à l'intention des employés et d'un régime à l'intention des directeurs généraux. Les cotisations des employés et des employeurs sont versées dans les régimes. Ces régimes sont administrés par des comités de retraite composés de représentant des employeurs, d'employés et de retraités. Les comités de retraite sont chargés de l'administration du régime et de l'élaboration de la stratégie de placement.

Les régimes sont des régimes de fin de carrière basés sur la moyenne des cinq meilleures années de salaire. Ces régimes ne comportent aucune clause d'indexation.

Ces régimes de retraite correspondent à des régimes à prestations définies et représentent des régimes auxquels la mutuelle participe et pour lesquels elle s'engage formellement sur un niveau de prestations et assume donc le risque actuariel et le risque de placement. Comme les modalités de fonctionnement des régimes font en sorte que l'évolution future des salaires aura une incidence sur le montant des prestations futures, le coût des prestations et la juste valeur de l'obligation au titre des régimes à prestations définies sont généralement déterminés à partir de calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées. Ces calculs sont effectués à partir des hypothèses les plus probables concernant principalement le rendement prévu des placements des régimes et le taux d'actualisation de l'obligation des régimes, mais aussi, et dans une moindre importance, la progression des salaires, l'âge de départ à la retraite des salariés et le taux de mortalité. Les frais d'administration des régimes sont payables directement par les employeurs. Les frais de gestion des actifs des régimes sont payables directement par les régimes.

Un actuaire indépendant procède à l'analyse des données individuelles concernant les participants aux régimes. Il détermine le niveau de cotisation minimum selon les résultats de son examen. Selon la nouvelle Loi sur les régimes complémentaires de retraite en vigueur le 1^{er} janvier 2016, les employeurs doivent effacer tout déficit des régimes sur une période maximale de 15 ans.

La société évalue ses obligations au titre des prestations définies pour l'année en cours à partir de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2015. La prochaine évaluation doit être effectuée en date du 31 décembre 2018.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

La charge des régimes de retraite est la suivante :

	2017	2016
Au résultat net		
Coût des services courants (employeur)	339 \$	334 \$
Coût des services passés (employeur)	(36)	21
Frais d'administration des régimes	16	22
Intérêt net sur financement des régimes	33	29
Charge au résultat net	352	406
Aux autres éléments du résultat étendu		
Déficit (excédent) des rendements des actifs, à l'exclusion des montants inclus dans l'intérêt net sur le financement des régimes	(382)	(147)
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses		
- financières	657	154
- autres		(4)
Charge (économie) aux autres éléments du résultat étendu	275	3
Charge (économie) de l'exercice au résultat étendu	627 \$	409 \$
Rapprochement de la capitalisation des régimes		
Actif des régimes		
Juste valeur de l'actif des régimes au début de l'exercice	5 505 \$	5 112 \$
Rendement réel de l'actif des régimes	605	356
Cotisations de l'employeur	252	258
Cotisations salariales	232	208
Prestations versées et règlements	(90)	(413)
Transfert de régimes	(36)	(16)
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'exercice	6 468 \$	5 505 \$
Obligation au titre des prestations définies		
Obligation au titre des prestations définies au début de l'exercice	6 302 \$	5 780 \$
Coût des services pour l'employeur (courants et passés)	303	355
Coût financier	256	238
Pertes (gains) actuariel(s)les découlant des modifications dans les hypothèses	657	150
Cotisations salariales	232	208
Prestations versées et règlements	(90)	(413)
Transfert de régimes	(36)	(16)
Juste valeur de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice	7 624 \$	6 302 \$
Actif (passif) au titre des régimes de retraite	(1 156) \$	(797) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

8 RÉGIMES DE RETRAITE (SUITE)

L'actif des régimes est composé des éléments suivants :

	2017	2016
Placements cotés sur des marchés actifs		
Capitaux propres	3 103 \$	2 767 \$
Obligations	1 352	909
Biens immobiliers	744	637
Trésorerie	23	30
Rentes cédées en vertu d'un contrat d'assurance	1 188	1 120
Autres	58	42
Juste valeur de l'actif des régimes à la fin de l'année	6 468 \$	5 505 \$

Le taux de rendement effectif des régimes est de : 10.44 % 7.41 %

Les principales hypothèses utilisées pour l'évaluation de l'obligation et du coût au titre des régimes à prestations définies sont les suivantes (moyenne pondérée) :

	2017	2016
Taux d'actualisation	3.44 %	3.93 %
Taux d'augmentation de la rémunération	3.06 %	3.05 %

La table de mortalité utilisée en 2017 et 2016 est CPM 2014 avec projection selon échelle CPM-B publiée par l'Institut canadien des actuaires.

Sensibilité de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	2017	2016
Hausse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	(1 292) \$	(1 055) \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	407 \$	323 \$
Baisse de 1 %		
Modification du taux d'actualisation	1 745 \$	1 408 \$
Modification du taux d'augmentation de la rémunération	(344) \$	(278) \$
Hausse d'une année de l'espérance de vie des retraités à 65 ans	152 \$	118 \$

Contributions prévues pour les prochains exercices

La société estime devoir contribuer pour un montant de 249 \$ (251 \$ en 2016) à ses propres régimes de retraite à prestations définies au cours du prochain exercice.

La durée moyenne de l'obligation au titre des prestations définies à la fin de la période est de 18 ans (18 ans en 2016).

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS

	2017	2016
Résultat avant impôts	(573) \$	(366) \$
Taux d'imposition de base fédéral et provincial	27 %	27 %
Impôts selon le taux de base	(154) \$	(98) \$
Augmentation (diminution) des impôts imputables aux éléments suivants :		
Dépenses non déductibles	5	3
Déduction accordée aux petites entreprises	(11)	(10)
Amortissement de clientèle non déductible	75	75
Autres	3	2
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat	(82) \$	(28) \$

La charge d'impôts se détaille comme suit :

Total de la charge (économie) d'impôts au résultat net	(82) \$	(28) \$
---	----------------	----------------

Autres éléments du résultat étendu

Éléments qui seront reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) non réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	(3)	(22)
Reclassement au résultat de l'exercice des pertes (gains) réalisé(e)s sur les actifs disponibles à la vente	5	33
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement au résultat net		
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(72)	(1)
Total de la charge (économie) d'impôts aux autres éléments du résultat étendu	(70)	10
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(152) \$	(18) \$

La charge d'impôts est répartie comme suit :

Impôts exigibles		
Exercice courant	146 \$	183 \$
Ajustement des exercices antérieurs	2	12
	148	195
Impôts différés		
Exercice courant	(300)	(213)
Total de la charge (économie) d'impôts au résultat étendu	(152) \$	(18) \$

Tous les impôts différés relativement aux différences temporelles déductibles sont comptabilisés dans les états financiers. Les impôts différés sont composés des écarts entre la valeur fiscale d'un actif ou d'un passif et sa valeur comptable au bilan. Ces écarts proviennent :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Immobilisations corporelles	(40) \$	15 \$	\$	\$	(25) \$
Immobilisations incorporelles	12	192			204
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	66	1			67
Actif (passif) des régimes de retraite	213	24	72		309
Autres	134	(4)			130
Total d'impôts différés	385 \$	228 \$	72 \$	\$	685 \$
Total d'actif d'impôts différés	385 \$				685 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

9 IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU ET IMPÔTS DIFFÉRÉS (SUITE)

	Exercice terminé le 31 décembre 2016				
	Solde au 1 ^{er} janvier	Résultat net	Autres éléments du résultat étendu	Acqui- sition d'entre- prise	Solde au 31 décembre
Actif (passif) d'impôts différés					
Placements	25 \$	(25) \$	\$	\$	\$
Immobilisations corporelles	(38)	(2)			(40)
Immobilisations incorporelles	(179)	191			12
Provision nette pour sinistres en voie de règlement	54	12			66
Actif (passif) des régimes de retraite	179	33	1		213
Autres	131	3			134
Total d'impôts différés	172 \$	212 \$	1 \$	\$	385 \$
Total d'actif d'impôts différés	172 \$				385 \$

10 INFORMATION SUR LE RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Le résultat étendu inclut les éléments suivants :		
Rémunération et charges sociales	5 084 \$	4 874 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	236	169
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 115	1 116
Dépenses de location		
Loyer	199	182
Équipement	27	23

11 ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

La trésorerie et l'équivalent de trésorerie se composent des éléments suivants :

	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 816 \$	1 209 \$

Au cours de l'exercice, les flux de trésorerie découlant des intérêts, des dividendes, de la taxe sur primes et des impôts sur le résultat sont les suivants :

	2017	2016
Intérêts perçus	852 \$	902 \$
Intérêts payés (encaissés) sur financement des régimes de retraite	33 \$	29 \$
Intérêts payés sur parts privilégiées	164 \$	\$
Taxes sur primes payées	995 \$	1 009 \$
Impôts exigibles (encaissés) payés	335 \$	19 \$

12 PLACEMENTS

	2017		2016	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
DISPONIBLES À LA VENTE				
Dépôts à terme	2 185 \$	2 185 \$	2 698 \$	2 698 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	11 416	11 416		
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances			11 368	11 368
Promutuel Réassurance - Participation au capital	122	122	122	122
Fonds de garantie Promutuel - Participation au capital	225	225	225	225
Total	13 948 \$	13 948 \$	14 413 \$	14 413 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

13 GAINS ET PERTES NON RÉALISÉS SUR LES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE

	2017			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	2 191 \$	13 \$	19 \$	2 185 \$
Sociétés en commandite				
Fonds de titres de créances	11 502		86	11 416
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	14 040 \$	13 \$	105 \$	13 948 \$

	2016			
	Coût amorti	Gains non réalisés	Pertes non réalisées	Juste valeur
Dépôts à terme	2 678 \$	32 \$	12 \$	2 698 \$
Fonds de placement Promutuel - unité « A »				
Fonds de titres de créances	11 486		118	11 368
Promutuel Réassurance	122			122
Fonds de garantie Promutuel	225			225
	14 511 \$	32 \$	130 \$	14 413 \$

14 PRIMES À RECEVOIR

	2017	2016
Primes à recevoir		
Agents et courtiers		
Moins de 90 jours	142 \$	121 \$
90 jours et plus	1	4
Membres		
Moins de 90 jours	189	169
90 jours et plus	22	23
Primes échelonnées	9 804	9 177
	10 158	9 494
Provision pour mauvaises créances	(2)	(3)
	10 156 \$	9 491 \$

La société considère que la provision pour mauvaises créances, déterminée sur la base de la tendance historique, couvre le risque de défaut de paiement des clients. La valeur comptable des primes à recevoir dont le délai de perception est supérieur à 90 jours constitue un risque de défaut de crédit.

La mauvaise créance de l'exercice est de 27 \$ (37 \$ en 2016) et est inscrite dans les frais d'opérations.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

15 FRAIS REPORTÉS

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	881 \$	799 \$
Amortissement	(881)	(799)
Frais reportés de l'exercice	949	881
Solde	949 \$	881 \$

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acqui- sition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	1 938 \$	\$	\$	1 938 \$
Améliorations locatives	443	2	15	430
Mobilier-équipement	804	23	30	797
Automobile	128		20	108
Total du coût	3 313 \$	25 \$	65 \$	3 273 \$
		Amortis- sement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	426 \$	70 \$	\$	496 \$
Améliorations locatives	43	85	15	113
Mobilier-équipement	481	70	17	534
Automobile	78	11	4	85
Total de l'amortissement cumulé	1 028 \$	236 \$	36 \$	1 228 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 512 \$			1 442 \$
Améliorations locatives	400			317
Mobilier-équipement	323			263
Automobile	50			23
Valeur nette comptable	2 285 \$			2 045 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

16 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Coût	2016			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Terrain et bâtisse	1 938 \$	\$	\$	1 938 \$
Améliorations locatives	40	403		443
Mobilier-équipement	671	133		804
Automobile	106	40	18	128
Total du coût	2 755 \$	576 \$	18 \$	3 313 \$
		Amortissement	Cession	
Amortissement cumulé				
Bâtisse	352 \$	74 \$	\$	426 \$
Améliorations locatives	26	17		43
Mobilier-équipement	418	63		481
Automobile	80	15	17	78
Total de l'amortissement cumulé	876 \$	169 \$	17 \$	1 028 \$
Valeur nette comptable				
Terrain et bâtisse	1 586 \$			1 512 \$
Améliorations locatives	14			400
Mobilier-équipement	253			323
Automobile	26			50
Valeur nette comptable	1 879 \$			2 285 \$

17 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Coût	2017			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	5 579 \$	\$	\$	5 579 \$
Logiciel	3			3
Total du coût	5 582 \$	\$	\$	5 582 \$
		Amortissement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	3 404 \$	1 115 \$	\$	4 519 \$
Logiciel	3			3
Total de l'amortissement cumulé	3 407 \$	1 115 \$	\$	4 522 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	2 175 \$			1 060 \$
Logiciel				
Valeur nette comptable	2 175 \$			1 060 \$

Coût	2016			
	Solde au 1 ^{er} janvier	Acquisition	Cession	Solde au 31 décembre
Clientèle	5 579 \$	\$	\$	5 579 \$
Logiciel	3			3
Total du coût	5 582 \$	\$	\$	5 582 \$
		Amortissement	Cession	
Amortissement cumulé				
Clientèle	2 289 \$	1 115 \$	\$	3 404 \$
Logiciel	2	1		3
Total de l'amortissement cumulé	2 291 \$	1 116 \$	\$	3 407 \$
Valeur nette comptable				
Clientèle	3 290 \$			2 175 \$
Logiciel	1			
Valeur nette comptable	3 291 \$			2 175 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT

La provision pour sinistres en voie de règlement ainsi que la part du réassureur à cet égard constituent des estimations qui peuvent subir des variations importantes dans l'année. Ces variations sont imputables à des événements touchant le règlement ultime des sinistres, mais qui ne sont pas encore survenus et qui ne se réaliseront peut-être pas avant un certain temps. Ces variations peuvent être aussi causées par de l'information supplémentaire concernant les sinistres, des changements à l'interprétation des contrats par les tribunaux ou des écarts importants par rapport aux tendances historiques sur le plan de la gravité ou de la fréquence des sinistres. Les estimations sont principalement fondées sur l'expérience de la société. Les méthodes d'estimation utilisées produisent, de l'avis de la société, des résultats raisonnables compte tenu des données actuellement connues.

Ces estimations sont ensuite actualisées de manière à tenir compte de la valeur temporelle de l'argent. Le taux d'intérêt utilisé pour actualiser la provision est fondé sur le taux de rendement prévu par la société à l'égard de son portefeuille de placement en appariement avec sa provision.

Le montant actualisé de la provision pour sinistres en voie de règlement reflète les hypothèses quant aux revenus de placement futur, aux flux de trésorerie prévus et à la constitution des provisions pour détérioration des résultats. Puisque les estimations relatives aux provisions de sinistres sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure, la société inclut des provisions pour écarts défavorables dans ses hypothèses d'évaluation. L'inclusion de provisions pour écarts défavorables est conforme aux normes actuarielles canadiennes. Elles permettent de s'assurer que les montants du passif actuariel sont suffisants pour régler les prestations futures.

La provision pour sinistres en voie de règlement est composée de :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2017			
Provision	1 013 \$	186 \$	827 \$
Effet de l'actualisation au taux de 2 %	(159)	(67)	(92)
Provision pour écarts défavorables	634	251	383
Total de la provision pour sinistres non déclarés	1 488	370	1 118
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2017	8 304	4 331	3 973
Provision au 31 décembre 2017	9 792 \$	4 701 \$	5 091 \$

Provision pour sinistres non déclarés au 31 décembre 2016

Provision	623 \$	63 \$	560 \$
Effet de l'actualisation au taux de 1.8 %	(87)	(25)	(62)
Provision pour écarts défavorables	424	96	328
Total de la provision pour sinistres non déclarés	960	134	826
Provision pour sinistres déclarés au 31 décembre 2016	5 645	1 512	4 133
Provision au 31 décembre 2016	6 605 \$	1 646 \$	4 959 \$

L'évolution de la provision des sinistres en voie de règlement est la suivante :

	Provision brute	Part du Réassureur	Provision nette
Provision au 1er janvier 2016	5 313 \$	1 289 \$	4 024 \$
Sinistres et frais de règlement de l'année 2016	17 181	3 265	13 916
Variation de la provision pour les années antérieures à 2016	(118)	(111)	(7)
Effet de l'actualisation en 2016	(2)	(1)	(1)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2016	17 061	3 153	13 908
Sinistres versés au cours de l'exercice 2016	(15 769)	(2 796)	(12 973)
Provision au 31 décembre 2016	6 605	1 646	4 959
Sinistres et frais de règlement de l'année 2017	20 900	6 083	14 817
Variation de la provision pour les années antérieures à 2017	324	330	(6)
Effet de l'actualisation en 2017	(72)	(42)	(30)
Total des sinistres subis pour l'exercice au 31 décembre 2017	21 152	6 371	14 781
Sinistres versés au cours de l'exercice 2017	(17 965)	(3 316)	(14 649)
Provision au 31 décembre 2017	9 792 \$	4 701 \$	5 091 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

La méthode de détermination de la provision pour les sinistres en voie de règlement est la même que celle utilisée lors de l'exercice précédent. Au 31 décembre 2017, les changements d'hypothèses n'ont eu aucune incidence significative sur la provision pour les sinistres en voie de règlement.

Le tableau suivant présente l'évolution des provisions de sinistres en voie de règlement par année de survenance des sinistres. Cette évaluation est fondée sur le règlement de la provision initiale, net de l'attribution d'une portion des revenus générés par les placements en appariement avec la provision.

	Évolution de la provision brute - par année de survenance									
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale brute	4 077	2 955	3 258	2 695	2 701	2 196	2 074	4 972	2 894	2 638
Évolution de la provision :										
Après 1 an	4 154	3 051	3 034	3 462	2 466	1 897	1 641	4 393	4 830	2 487
Après 2 ans		3 123	2 894	3 285	2 317	1 692	1 802	4 814	4 793	2 194
Après 3 ans			2 985	3 262	2 238	1 672	1 656	5 176	5 861	2 290
Après 4 ans				3 375	2 231	1 677	1 776	5 397	5 718	2 106
Après 5 ans					2 230	1 672	1 733	4 836	5 494	2 044
Après 6 ans						1 669	1 781	4 872	5 591	1 785
Après 7 ans							1 716	4 791	5 426	1 787
Après 8 ans								4 787	5 337	1 787
Après 9 ans									5 338	1 785
Après 10 ans										1 785
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	-2%	-6%	8%	-25%	17%	24%	17%	4%	-84%	32%

Les provisions brutes initiales des dix dernières années ont une moyenne d'insuffisance de 1 %.

	Évolution de la provision nette - par année de survenance									
	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007
Provision initiale nette	3 096	2 525	2 439	2 344	2 116	1 834	1 765	2 472	2 030	1 871
Évolution de la provision :										
Après 1 an	2 969	2 599	2 357	2 654	1 967	1 606	1 302	2 183	1 829	1 681
Après 2 ans		2 651	2 268	2 497	1 829	1 429	1 460	2 347	1 783	1 536
Après 3 ans			2 327	2 396	1 758	1 418	1 320	2 379	2 115	1 588
Après 4 ans				2 411	1 752	1 423	1 436	2 359	2 032	1 650
Après 5 ans					1 750	1 418	1 395	2 251	1 859	1 575
Après 6 ans						1 415	1 441	2 252	1 929	1 498
Après 7 ans							1 379	2 251	1 939	1 499
Après 8 ans								2 247	1 930	1 499
Après 9 ans									1 931	1 498
Après 10 ans										1 498
Suffisance (insuffisance) cumulative en % de la provision initiale	4%	-5%	5%	-3%	17%	23%	22%	9%	5%	20%

Les provisions nettes initiales des dix dernières années ont une moyenne de suffisance de 10 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

18 PROVISION POUR SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT (SUITE)

Sensibilité au développement des provisions

L'estimation de la provision pour les sinistres en voie de règlement se fonde sur diverses hypothèses. Le taux d'actualisation et la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement sont deux variables importantes de l'évaluation.

La société estime qu'une diminution de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 48 \$ (37 \$ en 2016). L'augmentation de 1 % du taux d'actualisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat avant impôt de 46 \$ (36 \$ en 2016).

La société estime qu'une augmentation de 5 % de la matérialisation de la provision pour les sinistres en voie de règlement diminuerait le résultat avant impôt de 284 \$ (259 \$ en 2016). Une diminution de 5 % de la matérialisation des sinistres en voie de règlement augmenterait le résultat de 291 \$ (263 \$ en 2016).

L'échéancier prévu du règlement de la provision pour les sinistres en voie de règlement s'établit ainsi :

	31 décembre 2017					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	2 106 \$	379 \$	53 \$	\$	\$	2 538 \$
Responsabilité	1 657	968	324	3		2 952
Automobiles	3 347	720	235			4 302
Total	7 110 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	9 792 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	1 248 \$	204 \$	33 \$	\$	\$	1 485 \$
Responsabilité	725	334	130	1		1 190
Automobiles	1 764	176	86			2 026
Total	3 737 \$	714 \$	249 \$	1 \$	\$	4 701 \$
	31 décembre 2016					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Provision au passif						
Biens	1 933 \$	343 \$	70 \$	\$	\$	2 346 \$
Responsabilité	1 068	823	119	1		2 011
Automobiles	1 745	440	63			2 248
Total	4 746 \$	1 606 \$	252 \$	1 \$	\$	6 605 \$
Part du réassureur dans la provision à l'actif						
Biens	723 \$	116 \$	21 \$	\$	\$	860 \$
Responsabilité	294	264	21			579
Automobiles	139	64	4			207
Total	1 156 \$	444 \$	46 \$	\$	\$	1 646 \$

19 PRIMES NON GAGNÉES

Le rapprochement de la provision pour les primes non gagnées est composé de :

	Primes non gagnées		
	brutes	Part du réassureur	nettes
Solde au 1er janvier 2016	14 074 \$	2 434 \$	11 640 \$
Primes souscrites	28 085	7 218	20 867
Primes gagnées au cours de l'exercice	(27 848)	(7 006)	(20 842)
Primes non gagnées au 31 décembre 2016	14 311 \$	2 646 \$	11 665 \$
Primes souscrites	29 460 \$	6 795 \$	22 665 \$
Primes gagnées au cours de l'exercice	(28 857)	(6 770)	(22 087)
Primes non gagnées au 31 décembre 2017	14 914 \$	2 671 \$	12 243 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

20 COMMISSIONS DE RÉASSURANCE NON GAGNÉES

	2017	2016
Solde au 1 ^{er} janvier	749 \$	687 \$
Amortissement de l'exercice	(749)	(687)
Commissions de réassurance non gagnées de l'exercice	757	749
Solde	757 \$	749 \$

21 FRAIS COURUS ET AUTRES FOURNISSEURS

	2017	2016
Membres	29 \$	21 \$
Rémunération et charges sociales	862	862
Taxes de vente	1 007	954
Autres	212	198
	2 110 \$	2 035 \$

22 PARTS SOCIALES

La société est autorisée à émettre 1 000 000 de parts sociales, rachetables au gré du détenteur, sans droit de vote, d'une valeur nominale de 10 dollars chacune. Au 31 décembre 2017, la société a 2 411 parts sociales émises (2 655 en 2016).

23 PARTS PRIVILÉGIÉES

Autorisées

Nombre illimité de parts privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, rachetables au gré de l'émetteur, excepté pour Fonds de garantie Promutuel qui a un droit de rachat conformément à la Loi sur les assurances, intérêts annuels de rangs prioritaires et cumulatifs au taux maximum des obligations du Québec 10 ans majoré de 3 %, d'une valeur nominale de 100 dollars chacune :

Catégorie « A », prioritaires aux parts sociales

	2017	2016
Émises		
15 000 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 3.3 %	1 500 \$	1 500 \$
9 500 parts privilégiées de catégorie « A », intérêts de 3.42 %	950	950
	2 450 \$	2 450 \$

24 RÉSERVE POUR ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice 2017, le conseil d'administration de la société a autorisé la constitution d'une réserve pour éventualités concernant les besoins de capitalisation de Fonds de garantie Promutuel. En 2017, la société a affecté un montant de 440 \$ à cette réserve pour éventualités.

25 CUMUL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU

	2017	2016
Placements disponibles à la vente		
Gains non réalisés	13 \$	32 \$
Pertes non réalisées	(105)	(130)
	(92)	(98)
Impôts afférents	25	27
	(67)	(71)
Gains (pertes) actuariel(le)s sur les régimes de retraite	(1 422)	(1 147)
Impôts afférents	381	309
	(1 041)	(838)
Cumul des autres éléments du résultat étendu	(1 108) \$	(909) \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

26 GESTION DU CAPITAL

La société définit son capital comme l'ensemble des éléments qui sont présentés dans les capitaux propres.

La gestion du capital de la société est effectuée de façon à préserver un capital adéquat afin de permettre un développement optimal. Elle vise également à respecter les exigences en matière de capital dictées par l'Autorité des marchés financiers. Les politiques et les procédures de la société sont établies afin de gérer et de limiter les risques auxquels la société est exposée. Le conseil d'administration de la société a approuvé une politique de gestion du capital. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

La société est tenue, par la Loi sur les assurances du Québec, de respecter des exigences en matière de capital. L'Autorité des marchés financiers exige que la société établisse un niveau cible interne de capital reflétant son profil de risque et qu'elle se conforme à un test de capital minimum (TCM). Le niveau cible dont la société s'est dotée, supporté par un rapport produit par l'actuaire désigné portant sur l'examen dynamique de suffisance de capital, est de maintenir un test de capital minimum supérieur à 240 % (225 % en 2016).

Au 31 décembre 2017, le TCM de la société répond aux exigences réglementaires et est composé des montants suivants :

	2017	2016
Capital disponible	7 595 \$	7 439 \$
Capital requis	2 862	2 519
Excédent du capital disponible sur le capital requis	4 733	4 920
Capital excédentaire au niveau cible de la société	726 \$	1 771 \$
Ratio du capital disponible sur le capital requis (TCM)	265 %	295 %

27 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

A) Engagements

La société loue des locaux dont les baux viennent à échéance entre le 31 octobre 2018 et le 30 septembre 2026. La majorité des contrats sont renouvelables à leur échéance.

	2017	2016
Dépenses de loyer		
Moins d'un an	192 \$	199 \$
Un à cinq ans	496	568
Plus de cinq ans	473	593
Total	1 161 \$	1 360 \$

En 2016, la société s'est engagée à verser à Promutuel Fonds de capitalisation D S.E.C. la somme de 725 \$ à titre de participation obligatoire. Selon les modalités de la demande de capital, la société devra verser la somme lorsque son test de capital minimal (TCM) sera supérieur à 300 %.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

27 ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS (SUITE)

A) Engagements (suite)

Au 30 novembre 2017, Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a un déficit accumulé de 9 millions de dollars (déficit de 18 millions de dollars au 30 novembre 2016). En décembre 2017, le conseil d'administration de Groupe Promutuel Fédération a autorisé une cotisation spéciale d'un montant de 1,8 million de dollars pour l'ensemble des sociétés mutuelles pour l'année 2017 afin de réduire le déficit. Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale a le pouvoir, selon la Loi sur les assurances du Québec, de procéder à des cotisations générales ou spéciales des sociétés mutuelles membres pour rembourser ce déficit. Les primes souscrites de la société représentent 4 % des primes souscrites de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

B) Éventualités

La société est sujette à certains litiges dans le cours normal de ses affaires. La direction de la société est d'avis que la société a établi des provisions adéquates pour couvrir les pertes éventuelles relativement à ces poursuites.

28 INCIDENCE DES PROGRAMMES DE RÉASSURANCE SUR LE RÉSULTAT

PROGRAMME DE CESSION DE RÉASSURANCE

Dans le cours normal des affaires, la société réassure certains risques auprès de son réassureur en vue de limiter sa responsabilité en cas de sinistres ou d'une série de sinistres résultant d'un même événement. L'incidence de la cession de la réassurance sur le résultat étendu de la société est la suivante :

	2017	2016
Cession de prime au réassureur	(6 770) \$	(7 006) \$
Recouvrement de sinistre du réassureur	6 371	3 153
Commissions de réassurance	1 650	1 861
Augmentation (diminution) du résultat avant impôts	1 251 \$	(1 992) \$

29 CONCENTRATION DU RISQUE D'ASSURANCE

Renseignements géographiques

Les activités d'assurance se déroulent exclusivement dans la province de Québec. La majorité des polices de la société sont concentrées dans le territoire établi par Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale.

Principaux clients

Les produits de la société sont issus de nombreux titulaires de police. Aucun titulaire ne génère plus de 10 % du total des produits.

Les primes souscrites par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes souscrites		
Automobiles	12 187 \$	11 551 \$
Biens et responsabilité	17 273	16 534
Total des primes souscrites	29 460 \$	28 085 \$

Les primes nettes gagnées par secteur d'activité sont les suivantes :

	2017	2016
Primes directes nettes gagnées		
Automobiles	10 631 \$	10 165 \$
Biens et responsabilité	11 456	10 677
Total des primes nettes gagnées	22 087 \$	20 842 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

30 SENSIBILITÉ AUX RISQUES D'ASSURANCE PAR SECTEUR

Taux bruts	2017			2016		
	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts	Taux sinistres bruts	Taux frais bruts	Taux combinés bruts
Primes directes						
Automobiles	100 %	-	-	70 %	-	-
Biens et responsabilité	55 %	-	-	55 %	-	-
Total	73 %	32 %	105 %	61 %	32 %	93 %

Taux nets	2017			2016		
	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets	Taux sinistres nets	Taux frais nets	Taux combinés nets
Primes directes						
Automobiles	88 %	-	-	75 %	-	-
Biens et responsabilité	47 %	-	-	59 %	-	-
Total	67 %	34 %	101 %	67 %	33 %	100 %

Au 31 décembre 2017, la société évalue qu'une modification du taux de sinistres nets ou du taux des frais nets aurait l'effet suivant sur le résultat net :

	Exercice terminé le 31 décembre 2017		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux des sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	532 \$	143 \$	389 \$
Biens et responsabilité	572	153	419
Total	1104 \$	296 \$	808 \$

Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	221 \$	59 \$	162 \$
---	--------	-------	--------

	Exercice terminé le 31 décembre 2016		
	avant impôts	impôts	net
Augmentation de 5 % du taux de sinistres nets sur les primes directes			
Automobiles	508 \$	137 \$	371 \$
Biens et responsabilité	534	143	391
Total	1042 \$	280 \$	762 \$

Augmentation de 1 % du taux de frais nets total	208 \$	56 \$	152 \$
---	--------	-------	--------

Une diminution du même pourcentage aurait l'effet inverse sur le résultat net de la société.

31 GESTION DES RISQUES

La politique de placement de la société définit les objectifs, la répartition, les contraintes, les responsabilités ainsi que les critères d'évaluation de la performance. La conformité à cette politique fait l'objet d'un suivi périodique.

Les analyses de sensibilité ne comprennent pas l'incidence de la variation des risques liés aux régimes de retraite de la société.

A) Risque de taux d'intérêt

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un actif financier est investi dans un instrument financier portant intérêt à taux fixe. Ces actifs financiers sont exposés au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt varie en raison de la fluctuation des taux d'intérêt du marché. Certains actifs financiers, comme les actions, ne portent pas intérêt. De ce fait, la société est peu exposée à ces instruments financiers au risque découlant des fluctuations des taux d'intérêt en vigueur.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) Risque de taux d'intérêt (suite)

De plus, les fluctuations de taux d'intérêts modifient l'évaluation de la valeur de la provision des sinistres en voie de règlement. Cette évaluation est effectuée selon le taux de rendement prévu des actifs détenus en appariement.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une fluctuation de plus ou moins 1 % serait considérée comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés financiers. Elle estime qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt aurait l'effet suivant sur le résultat étendu de la société :

	2017	2016
Augmentation de 1 % du taux d'intérêt		
Résultat net	90 \$	75 \$
Autres éléments du résultat étendu	(243)	(260)
Avoir des membres	(153) \$	(185) \$

Une diminution de 1 % du taux d'intérêt aurait l'effet inverse sur le résultat étendu de la société.

L'échéancier et les taux d'intérêt des placements, sauf ceux n'ayant pas d'échéance spécifique, s'établissent ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Placements						
Dépôts à terme	1 212 \$	973 \$	\$	\$	\$	2 185 \$
Total (en pourcentage)	55 %	45 %	- %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.47 %	2.48 %	%	%	%	1.92 %
	Échéancier au 31 décembre 2016					
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	Valeur au bilan
Placements						
Dépôts à terme	543 \$	1 191 \$	964 \$	\$	\$	2 698 \$
Total (en pourcentage)	20 %	44 %	36 %	- %	- %	100 %
Taux d'intérêt effectif	1.19 %	0.82 %	2.05 %	%	%	1.34 %

Pour gérer le risque de fluctuation de taux d'intérêt, la société est dotée d'une politique de placement approuvée par son conseil administration, qui prévoit l'appariement de ses éléments d'actif et de passif. Les placements de la société doivent respecter la structure de ses engagements financiers.

B) Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un instrument financier libellé en devises étrangères fluctue en raison de la variation des taux de change.

Les opérations de la société sont effectuées en totalité en devises canadiennes. Par conséquent, la société n'est pas exposée à un risque de change.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) Autre risque de marché

Un autre risque de marché est le risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des prix du marché autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou de taux de change. Ces fluctuations peuvent être attribuables à des facteurs spécifiques à l'émetteur ou à des facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché. Le risque maximum découlant des instruments financiers est équivalent à leur juste valeur. La société gère ce risque par une diversification des titres détenus.

Au 31 décembre 2017, la société estime qu'une hausse ou une diminution de 10 % des marchés boursiers n'aurait aucun effet sur le résultat étendu et l'avoir des membres.

Un changement de 10 % est considéré comme probable selon l'évolution récente des conditions des marchés boursiers.

D) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que les sources de liquidité deviennent insuffisantes pour respecter les versements prévus sur les passifs financiers. Afin de gérer ses exigences de trésorerie, la société conserve des liquidités et une partie de ses placements sous forme de titres facilement négociables pour pallier tout risque de liquidité.

L'échéance contractuelle des passifs financiers, des provisions liées aux contrats d'assurance et des taxes de vente de la société s'établit ainsi :

	Échéancier au 31 décembre 2017					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	7 110 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	9 792 \$
Primes non gagnées	14 914					14 914
Commissions de réassurance non gagnées	757					757
Créditeurs	2 814					2 814
Parts sociales	24					24
TOTAL	25 619 \$	2 067 \$	612 \$	3 \$	\$	28 301 \$

	Échéancier au 31 décembre 2016					Valeur au bilan
	Moins d'un an	Un à trois ans	Trois à cinq ans	Cinq à dix ans	Plus de dix ans	
Provisions pour						
Sinistres en voie de règlement	4 746 \$	1 606 \$	252 \$	1 \$	\$	6 605 \$
Primes non gagnées	14 311					14 311
Commissions de réassurance non gagnées	749					749
Créditeurs	2 911					2 911
Parts sociales	27					27
TOTAL	22 744 \$	1 606 \$	252 \$	1 \$	\$	24 603 \$

E) Risque de crédit et diversification

Le risque de crédit correspond au risque que des contreparties ou des débiteurs ne respectent pas leurs engagements envers la société. Les politiques de placement et de financement de primes de la société visent à limiter ce risque en assurant une diversification des contreparties ou des débiteurs, et une exposition limitée à un même émetteur. De plus, la politique de placement impose des minimums sur la cote de crédit des émetteurs.

Le risque de crédit maximal associé aux instruments financiers correspond à la valeur comptable des actifs financiers, déduction faite de toute provision pour pertes. Conséquemment, la valeur comptable inscrite au bilan pour les instruments financiers correspond au risque de crédit maximal de la société.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

E) Risque de crédit et diversification (suite)

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers auprès des émetteurs suivants représentent 10 % et plus du total des placements de la société :

Caisse Desjardins de la Petite Nation 2 185 \$

Le tableau ci-dessous fournit des renseignements relatifs à la qualité du crédit des placements.

Obligations et dépôts à terme par niveau de qualité :	2017	2016
Cote de crédit		
AAA	632 \$	672 \$
AA	7 058	7 259
A	4 177	4 035
BBB	1 385	1 467
R-1	173	633
Non noté	176	
Total	13 601 \$	14 066 \$

F) Risque de tarification

Le risque lié à la tarification est le risque selon lequel un prix établi est insuffisant pour assurer un rendement adéquat pour les membres, comparativement aux objectifs de rentabilité de la société. Ce risque peut relever d'une évaluation inadéquate du marché ou des coûts reliés aux sinistres.

La société gère ce risque au moyen d'analyses régulières de sa tarification comparée à sa récente expérience et au taux du marché. Les hypothèses entourant la tarification sont révisées régulièrement et tiennent compte des coûts de la réassurance.

G) Risque de souscription

Le risque de souscription correspond au risque résultant de la sélection des risques et de la gestion des clauses des contrats d'assurance. La société s'est dotée de politiques de souscription et d'inspection des risques qui définissent ses limites de rétention et sa tolérance au risque. Lorsque les limites de rétention de la société sont atteintes, la société cède le risque excédentaire à son réassureur.

H) Risque de réassurance

La société a comme politique de réassurer ses contrats d'assurance afin de limiter son exposition à des pertes importantes. La réassurance ne dégage pas la société de ses engagements envers ses détenteurs de police. Par conséquent, la société est exposée au risque de crédit lié aux montants cédés au réassureur. Cependant, la société surveille régulièrement la situation financière de son réassureur.

Le contrat de réassurance indique que la société est sujette à une rétention nette de 215 \$ (175 \$ en 2016) par événement. De plus, l'ensemble des sociétés mutuelles membres du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale est protégé jusqu'à concurrence de 240 000 \$ (230 000 \$ en 2016) dans le cas où un seul événement donnerait lieu à une série d'indemnités.

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

La société utilise une hiérarchie de la juste valeur pour classer par catégorie les données utilisées dans les techniques d'évaluation pour mesurer la juste valeur. La hiérarchie comporte 3 niveaux :

Niveau 1 : Évaluation fondée sur les cours du marché (non ajustés) observés sur des marchés actifs

Niveau 2 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché

Niveau 3 : Techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres non observables sur le marché

Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :	2017			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 816 \$	\$	\$	1 816 \$
Placements disponibles à la vente		11 417	2 531	13 948
	1 816 \$	11 417 \$	2 531 \$	15 764 \$

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

31 GESTION DES RISQUES (SUITE)

I) Risque d'évaluation de la juste valeur

	2016			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
Actifs financiers au bilan évalués à la juste valeur :				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 209 \$	\$	\$	1 209 \$
Placements disponibles à la vente		11 368	3 045	14 413
	1 209 \$	11 368 \$	3 045 \$	15 622 \$

Actifs évalués à la juste valeur selon le niveau 3 :

	2017	2016
Solde au début de l'exercice	3 045 \$	3 909 \$
Total des gains (pertes) comptabilisé(e)s :		
Résultat net	1	(54)
Autres éléments du résultat étendu	(26)	52
Acquisitions	2 431	587
Dispositions	(2 920)	(1 449)
Solde au 31 décembre	2 531 \$	3 045 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre le niveau 1, 2 et 3 pour les exercices terminés les 31 décembre 2017 et 2016.

J) Évaluation à la juste valeur

Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers est établie selon les méthodes suivantes :

- Les dépôts à terme sont évalués avec des techniques basées selon l'actualisation des flux de trésorerie contractuels aux taux d'intérêt du marché pour des instruments comportant des conditions similaires.
- Les sociétés en commandite et le Fonds de placement Promutuel sont évalués avec des techniques d'évaluation fondées sur une part importante de paramètres observables sur le marché.
- La juste valeur de la participation dans le capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel est établie à partir de la valeur de rachat de ces participations puisqu'elles sont rachetables à un prix déterminable au moment de leur émission et ne peuvent être modifiées par les résultats financiers subséquents.
- La juste valeur de la trésorerie, des primes à recevoir et autres débiteurs et des créiteurs est présumée correspondre à leur valeur comptable compte tenu de leur échéance à court terme ou que le taux d'intérêt de l'instrument se rapproche des taux en vigueur observables sur le marché.

Sensibilité des instruments financiers classés dans le niveau 3

La société effectue des analyses de sensibilité pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3. L'effet de la substitution de données non observables par une ou plusieurs hypothèses raisonnablement possibles n'entraîne pas une variation significative de la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2017

(en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

32 OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES PARTIES LIÉES

La société est membre de Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale. Elle participe au capital de Promutuel Réassurance et de Fonds de garantie Promutuel. Depuis le 1^{er} juin 2017, la société détient des parts dans des sociétés en commandite ayant pour but la gestion du portefeuille de placements. Avant le 1^{er} juin 2017, par le biais de Fonds de placement Promutuel, la société détenait une participation dans Fonds de capitalisation Promutuel et dans des fonds communs de placement de titres de créances et de capitaux propres. Les sociétés en commandite sont :

- Promutuel Fonds d'obligations court terme 10A S.E.C.

Les opérations de réassurance sont conclues avec Promutuel Réassurance. La société participe à des régimes de retraite multi-employeurs à prestations définies regroupant Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale et les sociétés mutuelles membres du Groupe. Le détail concernant les régimes de retraite est présenté à la note 8.

Les autres transactions entre les parties liées, conclues dans le cours normal des affaires, sont les suivantes :

Institutions du Groupe Promutuel Fédération de sociétés mutuelles d'assurance générale

	2017	2016
Indemnités et frais inhérents	288 \$	226 \$
Frais d'opérations	2 639	2 476
Frais de placement	14	17
Revenus de placement	27	36

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants incluent les administrateurs ainsi que les cadres de la société. La rémunération cumulative des principaux dirigeants est :

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2017			
Avantages à court terme	76 \$	495 \$	571 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		27	27
Total de la rémunération au 31 décembre 2017	76 \$	522 \$	598 \$

	Adminis- trateurs	Cadres	Total
Au 31 décembre 2016			
Avantages à court terme	72 \$	495 \$	567 \$
Avantages postérieurs à l'emploi		66	66
Total de la rémunération au 31 décembre 2016	72 \$	561 \$	633 \$

Glossaire de termes financiers

Certains termes figurant dans ce rapport financier sont employés dans le sens défini ci-dessous, lequel est propre au secteur canadien de l'assurance ou à Groupe Promutuel.

CÉDER Terme de réassurance servant à décrire l'achat par un assureur initial d'une assurance auprès du réassureur qui prend le risque à sa charge, afin de couvrir la totalité ou une partie d'un risque assuré par l'assureur initial.

CESSION AU RÉASSUREUR Pour chaque prime souscrite, un montant est versé au réassureur, selon le traité de réassurance en vigueur.

COÛT DES SINISTRES

i) **Indemnités et frais inhérents (bruts)** Total des montants des sinistres engagés en vertu d'une police d'assurance, par suite d'un sinistre lié à un événement assuré, y compris les frais de règlements, tels que les frais d'experts, les frais internes et les frais juridiques.

ii) **Recouvrement du réassureur** En conformité avec le traité de réassurance en vigueur, total des sommes recouvrées auprès du réassureur en ce qui concerne le règlement des sinistres.

ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR Évaluation qui a pour objectif de déterminer approximativement les montants auxquels les instruments financiers pourraient être échangés dans une opération courante entre des parties consentantes.

FRAIS D'OPÉRATION Incluent les frais d'exploitation (les frais d'administration principalement) et les frais d'acquisition (les frais de vente).

PARTS PRIVILÉGIÉES Éléments des capitaux propres de la société, émis en conformité avec le règlement autorisant l'émission de parts privilégiées de la société.

PRIMES BRUTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, sans tenir compte de la réassurance.

PRIMES NETTES GAGNÉES En assurance de dommages, primes gagnées en fonction du temps écoulé, déduction faite des primes de réassurance.

PRIMES NON GAGNÉES En assurance de dommages, les primes non gagnées représentent la proportion des primes souscrites afférentes à la période de couverture restante à la clôture de l'exercice. Il s'agit d'un passif pour la société, car advenant le cas d'annulation de la police, la prime non gagnée est payable à l'assuré.

PRIMES SOUSCRITES En assurance de dommages, primes stipulées dans les contrats d'assurance conclus au cours de l'exercice, incluant les opérations effectuées avec des regroupements d'assureur, plus la réassurance acceptée.

RÉASSUREUR Assureur reprenant la totalité ou une partie d'un risque pris en charge à l'origine par l'assureur.

RENDEMENT DES CAPITAUX PROPRES Résultat net exprimé en pourcentage des capitaux propres moyens d'ouverture et de clôture.

RÉSULTAT D'ASSURANCE Résultat de l'exercice en cours des activités d'assurance. Aussi appelé « résultat technique ». Il s'agit des primes (-) les frais reliés aux sinistres engagés (-) les frais (opérations, taxes sur primes et revenus de commissions de réassurance).

REVENUS DE COMMISSIONS DE RÉASSURANCE Sommes reçues du réassureur en vertu du traité de réassurance en vigueur à titre de rétribution sur les primes cédées par la société mutuelle.

SINISTRES EN VOIE DE RÈGLEMENT Montant comptabilisé à titre de passif afin de couvrir le coût estimatif ultime du règlement des sinistres, incluant les sinistres subis, mais non déclarés, découlant d'événements survenus avant la fin de l'exercice, déduction faite des montants versés relativement à ces sinistres.

TAXE SUR PRIMES D'ordre provincial, cette taxe obligatoire est calculée sur les primes souscrites de l'exercice.

TEST DU CAPITAL MINIMUM (TCM) Normes minimales de capital à respecter à l'égard des sociétés d'assurance de dommages, établies selon les directives de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

TRAITÉ DE RÉASSURANCE Entente en vertu de laquelle un assureur souscrit à son tour une assurance auprès d'un autre assureur pour la totalité ou une partie du risque qu'il assure. Malgré une telle entente, l'assureur demeure tout de même totalement responsable de ses engagements à l'égard de ses titulaires de contrats.

